

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom commercial:	Comprimés de lavage de fruits et légumes Cleanpill 5 g.
Nom Chimique:	Dichloroisocyanurique dichlorocyanurique de sel de sodium dihydrate Cas: 51580-86-0
1.2. UTILISATIONS ADAPTÉES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES	Relevant identified uses: Produit biocidal destiné à la désinfection afin de le préparer à laver les fruits et légumes. Uses discouraged: None
1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	ORACHE DESINFECTIÓ S.L. Calle Secorún nº 4 Sabiñánigo 22600 Huesca. España Tfno.: + 34 974 48 43 29
1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Institut national de toxicologie C/José Echegara, 4, 28232 Las Rozas, Madrid Tél. : 91 562 04 20

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Conformément à la réglementation (CE) no 1272/2008 et à ses adaptations
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets nocifs durables.
EUH031 En contact avec les acides libère des gaz toxiques.

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Indications de danger et informations supplémentaires sur les dangers :
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets nocifs durables.

Conseils d'avertissement:

P273 Évitez les rejets dans l'environnement.

P501 Disposer du contenu et du conteneur conformément à la réglementation locale.

Informations supplémentaires:

EUH031 En contact avec les acides libère des gaz toxiques.

2.3. AUTRES DANGERS

Selon l'annexe XIII du Règlement (CE) No. 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évolution, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH): Il ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulative/toxique) ou aux critères mPMB (très persistant / très bioaccumulatif).

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Sal de sodio del cido dichloroisocyanuric dihydrate CAS: 51580-86-0

ADIpic ACID CAS: 124-04-9

3.2. MÉLANGES

Identification	(CE) 1272/2008	Note	%
INDEX: 613-030-01-7 CAS: 51580-86-0 EC: 610-700-3 REACH: 05-2118561249-35-0000 Dichloroisocyanurique dichlorocyanurique de sel de sodium dihydrate	GHS07, GHS09 Wng Wng Toxicité aigue. 4 H302 Irritation des yeux. 2 H319 STOT SE 3, H335 Aigu aquatique 1, H400 Aquatique chronique 1, H410 EUH031		< 5 %
INDEX: 607-144-00-9 CAS: 124-04-9 EC: 204-673-3REACH: 01- 2119457561-38 Acide adpicious	GHS07 Wng Irritation oculaire 2, H319	(1)	< 10 %

4. PREMIERS SECOURS

En général, en cas de doute ou si les symptômes persistent toujours appeler un médecin. NE jamais ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Retirez la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Lavez la peau parfaitement avec du savon et de l'eau. Consultez un médecin si les symptômes se développent après le lavage.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et les paupières éloignées l'une de l'autre. Poursuivre le rinçant pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si les symptômes se développent après le lavage.
Ingestion	N'induit pas de vomissements. Rincer la bouche avec de l'eau. Fournir beaucoup d'eau à boire. Obtenez des soins médicaux si un malaise persiste.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

Inhalation	Retirez la personne touchée de la source de contamination. Emmenez la personne touchée à l'extérieur et gardez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Obtenez des soins médicaux si un malaise persiste.
-------------------	--

4.2. PRICIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Ingestion : Aucune donnée disponible.

Inhalation: Aucune donnée disponible.

Contact visuel : Peut causer une irritation temporaire des yeux.

Contact peau: Aucune donnée disponible.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

En cas de doute, ou lorsque des symptômes d'inconfort persistent, consulter un médecin. Ne donnez jamais rien oralement aux personnes inconscientes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Milieu d'extinction approprié : Non inflammable. Eau, jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), secants chimiques. Utiliser des mesures adaptées à la situation des lieux et de ses environs.

Milieu d'extinction inapproprié : N'utilisez pas les jets d'eau sous pression comme extincteur, peut propager le feu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Pas de carburant. Les extrémités de décomposition ou de combustion peuvent libérer de l'oxyde de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Empêcher la pénétration de l'eau d'extinction dans les aquifères de surface ou souterrains.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Portez des vêtements de protection et utilisez un appareil respiratoire à pression positive autonome (SCBA).

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Cherchez une ventilation adéquate. Évitez l'inhalation. Évitez la formation de poussière. Nettoyez le sol pour éviter le risque de glisser. Le personnel d'urgence devrait porter des vêtements de protection appropriés et évacuer les gens vers une zone sûre et les tenir à l'écart de la zone et en contrepartie du déversement.

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêchez-le d'entrer dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. En cas de décharge, aviser immédiatement l'Agence de l'environnement ou toute autre autorité compétente. Évitez tout mélange d'acide dans les drains (formation de gaz).

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Évitez la génération et la propagation de la poussière. Recueillir la poudre utilisée un nettoyeur d'aspiration de poussière avec filtre à particules ou soigneusement balayer dans les conteneurs d'élimination des déchets appropriés et sceller hermétiquement. Recueillir et placer dans des conteneurs d'élimination des déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir l'article 13. Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Les renseignements concernant les contrôles d'exposition/protection personnelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux paragraphes 8 et 13 respectivement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Les spécifications pour les entrepôts s'appliquent également aux travaux sur lequel le mélange est travaillé.

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tenez-vous à l'écart des produits incompatibles. Évitez la formation de poussière. Assurer une bonne ventilation. Utilisez des systèmes pneumatiques ou mécaniques pour le transfert de masse de la substance. Utiliser une protection respiratoire approuvée pour la manipulation. Gardez le produit en vrac à l'écart des égouts. Évitez les déversements. Évitez tout contact avec votre peau. Évitez la manipulation qui mène à la formation de poussière.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Gardez le produit dans un contenant hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Rangez loin des acides. Température de stockage : pas de limitations. Entreposer dans des contenants originaux, appropriés, correctement étiquetés et fermés pour les éliminer.

Matériaux recommandés : Papier et PE, Polyéthylène.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Voir la section 1.2

8. CONTRÔLE DE L'ÉXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition ACGIH :

VLA(ED) 5 mg/m³ pour l'acide adipique CAS: 124-04-9

VLA (CD) 1,5 mg/m³, 0,5 ppm pour sodium Salt Dichloroisocyanuric Acid CAS Dihydrate: 51580-86-0

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation. Une extraction adéquate devrait être disponible dans les endroits où la poussière est formée. Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelles. Avoir des systèmes pour laver les yeux et les douches sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Lavez-vous à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser la salle de bain. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage : Portez des lunettes de sécurité ajustées au contour du visage contre les éclaboussures. 166.

Protection de la peau: - Mains: Gants imperméables résistants aux produits chimiques qui répondent aux normes approuvées doivent être utilisés si une évaluation des risques indique que le contact avec la peau est possible. Le type le plus approprié doit être choisi en collaboration avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de pénétration du matériau de gant. 374. Les gants sélectionnés doivent avoir une durée de passage d'au moins 8 heures. Il est recommandé que les gants soient fabriqués à l'égard des matériaux suivants : Polyvinyl Chlorure (PVC).

- Autres : Portez des vêtements à manches longues et facilement lavables pour minimiser les contacts avec la peau si une longue période d'exposition est prévue.

Manipuler avec les précautions d'hygiène industrielle appropriées et respecter les pratiques de sécurité.

Protection respiratoire : N'utiliser qu'un appareil respiratoire conformément aux normes nationales et internationales. En cas de poussière, de brouillard ou de fumée, un masque antipoussière avec filtre p2 est nécessaire. Une protection contre la poussière embêtante doit être utilisée lorsque la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. 136/140/145/143/149.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Disposer de l'eau de rinçant conformément aux réglementations nationales et locales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique:	Solide.
Odeur:	Chlore
Seuil olfactif	Non applicable

Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

pH solution aqueuse	5-6 à 1%
Point de fusion	240 - 250 °C
Point d'éclair	Non concerné.
Taux d'évaporation	Non concerné.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non concerné.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non concerné.
Pression de vapeur	Non concerné.
Densité vapeur	Non concerné.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

Densité relative	Non concerné.
Solubilité	Soluble
Coefficient de partage octanol/eau	Non concerné.
Température d'inflammation	Non concerné.
Température de décomposition	Non concerné.
Viscosité	Non concerné.
Propriétés explosives	Non concerné.
Propriétés oxydantes	Non comburant
9.2. AUTRES INFORMATIONS	
Aucune donnée disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Incompatible avec les acides, il réagit pour former du dioxyde de carbone. Il se décompose lentement au contact de l'eau.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Libération de dioxyde de carbone si elle réagit avec des acides.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Évitez l'exposition à l'humidité. Ne pas surchauffer, pour éviter la décomposition thermique. Évitez la chaleur excessive pendant de longues périodes de temps.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Des acides forts.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Dioxyde de carbone (CO₂) gazeux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

Toxicité aiguë

Oral: DL50 / rat: 4 000 mg/kg. Inhalation: CL50 / rat: 4,74 mg/l

Contact peau: DL50: Aucune donnée disponible

Corrosion de la peau ou irritation Lapin - peau: Non irritant.

Dommmages oculaires graves ou irritation Lapin - yeux: Pas irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune donnée pertinente n'est disponible.

Mutagénicité dans les cellules germinales

Génotoxicité in vitro, Les essais sur les cultures dans les cellules bactériennes ou les mammifères n'ont pas démontré d'effets mutagènes.

- In vivo: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Rat - Les essais sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité de reproduction

Itinéraire oral : 10 jours , lapin , 330 mg/kg. Il ne montre aucun effet tératogène dans les expériences animales.

Toxicité spécifique des organes (STOT) - exposition unique Aucune donnée pertinente disponible.

Toxicité spécifique des organes (STOT) - exposition répétée Aucune donnée pertinente disponible.

Risque d'aspiration Non pertinent. Solide.

Aucun risque spécifique connu pour la santé. La poussière peut irriter les yeux et le système respiratoire. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée de l'exposition.

Inhalation : La poussière peut irriter le système respiratoire. L'inhalation fréquente de poussière sur une longue période augmente le risque de développer une maladie pulmonaire.

Ingestion : Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion. Il peut causer des douleurs à l'estomac et des vomissements. Contact cutané : Un contact prolongé peut causer des sécheresses cutanées.

Contact visuel : La poussière peut causer de l'irritation et des éruptions cutanées. Itinéraire d'entrée : Prise, inhalation de la peau et/ou contact visuel.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Toxicité du poisson: Oncorhynchus mykiss - CL50 (96 h): 7 100 mg/l. / NOEC (96 h): 2 300 mg/l.

Lepomis macrochirus - CL50 (96 h): 7 100 mg/l. / NOEC (96 h): 5 200 mg/l. Toxicité chez les invertébrés aquatiques : Daphnia magna - CE50 (48 h) : 4 100 mg/l. LOEC (48 h) : 3 100 mg/l. / NOEC (21 jours) : 576 mg/l.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Dégradation abiotique : Hydrolysée dans l'eau. Résultat : équilibre acide-base selon le pH. Produits de dégradation : acide carbonique, bicarbonate, carbonate, CO₂.

Biodégradation : Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Il ne doit pas se bioaccumuler.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Soluble dans l'eau, le sol et les sédiments. Haute mobilité dans l'eau, le sol et les sédiments.

12.5. RESULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvb

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

Selon l'annexe XIII du Règlement (CE) No. 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) : Il ne répond pas aux critères de classification des substances PBT (persistante/bioaccumulative/toxique) ou mPmB (très persistantes/très bioaccumulatives).

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucune donnée disponible.

12.7. ADDITIONAL INDICATIONS

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets nocifs sur l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Produit:

Consulter les services d'élimination des déchets. S'il ne peut pas être recyclé, disposer conformément aux réglementations locales et nationales.

Conteneurs contaminés :

Nettoyer le récipient avec beaucoup d'eau. Disposer de l'eau de rinçant conformément aux réglementations nationales et locales. Les contenants vides et propres peuvent être réutilisés conformément à la réglementation locale. Pour éviter le traitement de l'emballage, utilisez un emballage réservé à ce produit dans la mesure du possible. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable plutôt que le dépôt ou l'incinération. Mais s'ils veulent s'en débarrasser, ils doivent être incinérés dans une usine appropriée en possession d'un permis délivré par les autorités compétentes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit doit être transporté conformément aux dispositions aDR pour le trafic routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et l'OACI/IATA pour le transport aérien (ADR 2013 - IMDG 2012 - ICAO/IATA 2013)

14.1. NUMÉRO ONU	Non applicable
14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU	Non applicable
14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT	Non applicable
14.4. GROUPE D'EMBALLAGE	Non applicable
14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR	<i>Non applicable</i>
14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL ET AU RECUEIL IBC	Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLAMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATION/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

- Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), et leurs amendements.
- Directive du Conseil 67/548/CEE du 27 juin 1967 sur l'approximation des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses et de leurs modifications.
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et leurs amendements.
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 sur les déchets.
- Loi 31/1995, 8/11 sur la prévention des risques professionnels - Valeurs limites environnementales (VLA), Limites d'exposition professionnelle pour les agents chimiques (Institut national de la sécurité et de l'hygiène au travail) et leurs modifications.

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de l'innocuité chimique de cette substance n'a pas été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données indiquées correspondent à nos connaissances actuelles et ne représentent pas une garantie des propriétés. Le destinataire de notre produit doit respecter, sous sa responsabilité, les règlements et règlements pertinents.

Modifications de la révision précédente :

Des modifications ont été apportées aux paragraphes 1.2, 4.1, 5.1, 5.3, 8.2, 9.1, 10.4, 10.5, 11.1, 12.1, 12.7 et 13.1

Abréviations et acronymes:

CE50 : concentration d'effet de 50 %. CL50 : concentration létale de 50 %.

DL50: Dose létale à 50%.

DNEL: Niveau sans effet obtenu.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IBC : Conteneur intermédiaire pour les produits en vrac. OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses. OMI: Organisation maritime internationale.

MARPOL 73/78: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 avec le Protocole de 1978 (Marpol: Marine Pollution).

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – N° 2015/830/EU

Comprimés Cleanpill Veggies & Fruits 5 gr.

Date de révision	Édition	Référence
23/04/2020	02	PTV&FSP

mPmB: Très persistant / très bioaccumulatif. ONU: ORGANISATION des Nations Unies PBT: Persistant / bioaccumulative/toxique.
PNEC: Concentration prévue sans effet.
RID: Règlement international sur le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer. STOT : Toxicité spécifique des organes cibles
TWA: Moyenne pondérée en fonction du temps
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
CAS: Chemical Abstracts Service - Division de l'American Chemical Society (Division de la Sociedad Qu'mica Americana)
NOEC : Concentration d'effets non observée
ADR: Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par la route (Acuerdo Europeo sobre Transporte de Mercancías Peligrosas por Carretera)
LOEC : Concentration d'effets observées les plus faibles